

# ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 rue Saint Jean - 60150 VILLERS SUR COUDUN  
[president.asrs@gmail.com](mailto:president.asrs@gmail.com)

<https://www.societe.com/societe/ass-syndicale-de-rimberlieu-sud>

Rimberlieu, le 03 AVRIL 2022

## PV DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 02 AVRIL 2022

Ordre du jour :

### VOTE DES RÉSOLUTIONS

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Mot du Président
3. Présentation du déroulé de l'AGO
4. Présentation du rapport financier 2021.....1ère RESOLUTION
5. L'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du bureau pour  
L'accomplissement de leur tâche au cours de l'année écoulée..... 2nde RESOLUTION
6. L'assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'année 2021 au  
Crédit du compte de réserves.....3me RESOLUTION
7. L'assemblée approuve le budget 2022.....4me RESOLUTION
8. L'assemblée approuve le montant de la cotisation 2022 à 230 euros.....5me RESOLUTION
9. Validation du droit de vote de Danielle Arnaud, élue membre du bureau  
en AGE DU 11/09/2021.....6me RESOLUTION
10. Election des nouveaux membres pour les 3 postes vacants.....7me RESOLUTION

À 14H51, le quorum est atteint avec 95 présents, représentés ou bulletins envoyés, la séance est ouverte;

Nathalie Lavallée se présente en tant que présidente (signataire du mot du président), précise que les votes envoyés par correspondance ont été comptabilisés, ainsi que les pouvoirs envoyés et qu'il restera à faire le comptage en salle;

**1. Nomination de deux scrutateurs:** Me Romagny et M. Bélier sont nommés

**2. Mot du Président:** Nathalie précise qu'il a été envoyé en même temps que la convocation;

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et regrette le pot de bienvenue qui n'a pas pu se dérouler en janvier à cause de mesures sanitaires en vigueur.

Le compte rendu de la dernière AG du 11/09/21 a également été joint à l'envoi de la convocation ; le retard étant dû aux différents points de divergence sur le comptage des votes.

Un flyer du "bon vivre" dans le domaine a été distribué pour reprendre différents points du règlement (bruit, déboisement ; remise en état des bas-côtés après travaux...) afin de sensibiliser l'ensemble des colotis

Pour l'avancement du projet "convergence", Nathalie précise que des devis sont en cours ;

Une résolution permettra également de valider le montant de la cotisation.

### **3. rapport financier**

Nathalie précise que Mr Ratier (comptable) n'a pas pu être présent pour raisons personnelles.

Bilan et compte de résultat ont été envoyés avec la convocation. (Une note de rappel (p12) explique que la somme de 13 266€ sera bien prélevé sur le compte « Réserves » issu de la vente de l'ancienne maison du garde, le résultat de l'exercice est donc  $13\,266 - 8\,355 = +4\,911€$ )

Une question dans l'assemblée : quel est le montant des devis pour "convergences"?

Il est rappelé par Albert Lancry que lors de la dernière AG du 11/09, il a été voté que le montant des études serait payé par la réserve de la vente de la maison du garde;

Que pour l'instant 1 seul devis a été établi et que l'on en attend un second;

Dans l'assemblée, Mr Piolé précise qu'en 2009 une enveloppe de réserve avait déjà été dédiée pour une étude de vente;

Mr Vanlangendonck demande si juridiquement l'acquisition est possible et qu'avant de dépenser pour des études, ce point doit être validé;

Mr Waegeneire précise également qu'il faudrait faire valider auprès de banques si il y a faisabilité du projet;

Anne Lenne précise qu'à l'initiative du projet "convergence", il était, avant tout et dans un premier temps, question de se positionner pour savoir si l'ensemble des colotis souhaitaient garder ou non le périmètre du domaine (4Ha de biens communs); C'est pourquoi il a été demandé aux colotis s'ils validaient le fait d'engager des fonds pour des études (résolution votée en AG du 11/09), ce sont ces études qui répondront à tous les points techniques, juridiques, financiers .....

### **4 Votes des résolutions**

1ère résolution: L'assemblée approuve le rapport financier de 2021 POUR: 90 CONTRE: 5 ABS:0

RESOLUTION 1 ADOPTÉE

2nde résolution: L'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du bureau pour l'accomplissement de leur tâche au cours de l'année écoulée POUR: 89 CONTRE: 4 ABS:2

RESOLUTION 2 ADOPTÉE

3me résolution: L'assemblée décide d'affecter la perte nette comptable de l'année 2021 au débit du compte de réserves POUR:83 CONTRE:7 ABS:5

RESOLUTION 3 ADOPTÉE

4ème résolution : L'assemblée approuve le budget 2022 POUR:88 CONTRE: 5 ABS:2

RESOLUTION 4 ADOPTÉE

5ème résolution : L'assemblée approuve le montant de la cotisation 2022 à 230€

RESOLUTION 5 ADOPTEE

6ème résolution : L'assemblée valide le droit de vote au bureau de Danielle Aranud élue en AGE le 11/09/21

POUR: 77      CONTRE: 12      ABS:6

RESOLUTION 6 ADOPTEE

Dans l'assemblée, Mr Vermersch demande le pourquoi de cette résolution 6  
Nathalie explique que les comptes ont été remis en cause et que Danielle était restée au bureau sans droit de vote et qu'il a été convenu par transparence de re-soumettre la validité de son droit de vote;  
Elle précise que le comptage des votes a posé problème lors de l'enregistrement du PV à de la préfecture.

7ème résolution: élection des candidats pour les 3 postes vacants, aujourd'hui 10 personnes au bureau;

Présentation des 5 candidats déclarés:

JOHANN ROUCHAUSSEE :

Johann précise qu'il a effectué son mandat de 3 ans, qu'il souhaite se représenter pour participer aux différentes études (caméras de surveillance, devis des entretiens des étangs, gestion de la compagnie de surveillance...)

Yvon Waegeneire demande s'il a plusieurs mandats; Johann précise qu'il a un siège dans le conseil d'administration de la SATO.

Jean Michel HARMAND :

Jean Michel explique qu'il souhaite intégrer le bureau de l'association syndicale pour 3 points :

1/ Rétablir le bon fonctionnement en respectant scrupuleusement les statuts; que les élections de nouveaux membres se ferait sans priorité donnée aux membres sortants et que chaque candidat aurait l'opportunité de développer leur profession de foi;

2/ Instaurer un cadre d'échanges avec les colotis car les AG ne sont pas des lieux de débat

3/Poursuivre le projet "convergence"; ayant participé au projet côté SATO par les rencontres programmées, et suite au vote OK en AG SATO, le travail et les études sont côté ASRS désormais

Question de Mr Vanlangendonck : hier vendeur , aujourd'hui côté acheteur; difficile à comprendre?

Michel VERMERSCH :

Michel explique qu'il est à Rimberlieu depuis 1 an et demi, qu'il est prêt à partager son expérience qu'il a eu dans une autre copropriété, qu'il est d'accord avec le principe du projet "convergence" et qu'il souhaiterait également instaurer une communication au sein du domaine avec une intervention régulière

Claude ROBERT :

Claude précise qu'il est résident du domaine depuis 26 ans, qu'il veut participer pour mieux comprendre et que pour que tout se réalise il veut donner de son temps et participer ;

Gérard DENOES :

Depuis 45 ans dans le domaine, il précise qu'il était contre les transformations du CDS (des années 2000) et qu'aujourd'hui il faut réparer. Il faut un bureau avec des bénévoles investis; aujourd'hui, il apprécie la prestations des candidats et souhaite aider à son tour. Pour lui, "convergence" est un projet visionnaire et est une solution car il faut être inquiet du devenir de la SATO.

Tous les candidats se sont présentés, on procède aux votes

LES RESULTATS :

Résolution 7	Pour	Contre	Abstention	Total
G. Desnoes	69	17	9	95
J-M Harmand	53	29	13	95
C. Robert	61	19	15	95
J. Rouchaussée	36	44	15	95
M. Vermersch	54	25	16	95

G DESNOES, C ROBERT, et M VERMERSCH sont élus

#### **4 Divers**

Présentation par ERIC SIMLER du chantier des étangs et de l'avancement des travaux.

Information sur le projet des caméras , projet piloté par la mairie avec des caméras en entrée et sortie de village. Chiffrage pour 5 caméras supplémentaires dans le domaine (endroit des pylônes électriques) ~4500€ / caméra. Aucun engagement n'est pris pour l'instant; chantier pour voir la faisabilité. La mairie envisagerait 10 caméras en tout, celles que l'on souhaiterait sur le domaine seraient du ressort de l'ASRS pour la pose et l'entretien, la gestion resterait à la mairie.

Les scrutateurs vérifient le compte des votes par correspondance et pouvoirs envoyés par courrier.


16H45, la séance est levée

La secrétaire de séance :



Anne Lenne

La présidente:



Nathalie Lavallée

Scrutateur 1:

Scrutateur 2:

Me Romagny

Mr Béllier

*Romagny* signé sous réserve que mes remarques soient jointes au PV final.





De : Romagny Charles [REDACTED]  
Objet : PV AG  
Date: 27 avr. 2022 à 10:00:40  
À : president asrs president.asrs@gmail.com

---

Bonjour Monsieur Vermersch,

Mon mari m'a bien transmis les éléments déposés ce lundi à notre domicile.  
J'ai quelques modifications à apporter concernant celui-ci.

-Tout d'abord, dans le rapport financier, le PV mentionne "Que pour l'instant 1 seul devis a été établi et que l'on en attend un second". J'ajoute que le montant du devis, pourtant connu du bureau, n'est pas donné.

-Ensuite toujours dans le rapport financier, concernant l'intervention de M Piolé, il n'a pas fait que préciser qu'en 2009 une enveloppe avait été dédiée pour une étude de vente, j'ajoute qu'il précise le montant de cette étude (elle a été plafonnée à l'époque à 10000€), il précise que cette étude a été entamée puis abandonnée pour des raisons de fiscalité. Il demande pourquoi il en serait autrement aujourd'hui.

-Ensuite, ce n'est pas M Vanlangendonck qui a pris la parole mais M Waegeneire. Il est dit dans le PV "M Waegeneire précise également qu'il faudrait faire valider auprès de banques s'il y a faisabilité du projet" il précise qu'il faut s'interroger sur la faisabilité d'un prêt en terme de durée, de taux, de conditions, de garanties.

-Suivait l'intervention de M Lenne, qui insistait uniquement sur le fait que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si on a la volonté ou non de garder l'actif.

-Concernant l'intervention de M Vangendonck, il demande si juridiquement l'acquisition est possible (en fonction de nos statuts actuels) et fait la remarque qu'avant d'engager des frais conséquents pour une étude des actifs de la SATO, il faudrait s'en assurer. Qu'il ne sert à rien, sinon à dépenser inutilement l'argent des colotis, de commencer les études sans savoir si le rachat est possible juridiquement. Selon lui c'est par cela qu'il faut commencer.

Il ne me semble pas que M Lenne ait repris la parole à ce moment là.

Suivent les résolutions mais n'ayant pas les chiffres du vote par

correspondance je ne peux pas me prononcer, dans l'ensemble ça me paraît cohérent.

Dernière précision concernant l'intervention de M Vanlangendonck suite à la présentation de M Harmand. "Hier vendeur, aujourd'hui acheteur; difficile à comprendre". Il a bien précisé que le projet convergence au moment où il a été soumis aux colotis était porté par M Harmand alors président de la SATO. Il précise que celui-ci a démissionné de ce poste récemment laissant la SATO sans président, sachant que le vice-président avait démissionné également. De ce fait il s'interroge sur les motivations de M Harmand pour rejoindre l'ASRS.

Concernant les chiffres, je vous fait confiance n'ayant pas les chiffres du vote par procuration.

C'est tout pour moi, il est dommage que vous ne l'ayez pas envoyé par mail à tous les concernés avant de recueillir les signatures. J'avais pour ma part laissé mon adresse mail à Mme Lavallée à la fin de l'AG, par ailleurs mon mari a été membre du bureau quelques années, nous n'étions pas si difficiles à trouver.

Merci de me faire parvenir le nouveau PV une fois modifié pour contrôle avant toute signature.

Cordialement.

Ariane ROMAGNY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Romagny', with a long horizontal stroke extending to the left.